

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 MARS 2022



N° 20/2022

Le 25 mars deux mil vingt-deux à 19 Heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 18 mars 2022.

PRESENTS : M. Desmedt, Maire ; Mmes Bonnet, Brunet, Bourgoïn, MM. Dubouil, Bourgeteau, Convers, Choquet, Adjoints ; Mmes Dollez, Trézel, M. Hamot, Mmes Fernandes, Delormel, Coulon, M. Berthelot, Mmes Barre, Vigne et M. Matron formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mme Desmedt par M. Desmedt, M. Rauzier par M. Convers, Mme Delamarre par Mme Bourgoïn, M. Moonen par M. Dubouil, M. Aubry par Mme Delormel, M. Kwak par Mme Trézel, M. Lenoble par Mme Vigne.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes Flagothier et Konan, M. Rousseau.

Madame Colette DOLLEZ a été désignée par le Conseil Municipal, secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 25

Votes Pour : 25

Votes Contre : 0

Abstentions : 0

OBJET : Budget primitif 2022.

Sous la présidence de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOpte le budget primitif 2022 dont la balance s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	6 736 972.82 €	2 258 160.00 €	8 995 132.82 €
Recettes	9 860 628.00 €	2 258 160.00 €	12 118 788.00 €

Pour copie conforme.

Frans DESMEDT
Maire de St Just-en-Chaussée
Conseiller Départemental de l'Oise

